Bulletin de soutien

BLUE FISH est une association qui a pour objet de :

- **Mutualiser** les connaissances scientifiques, techniques et économiques relatives à la pêche durable et responsable, et aux entreprises de la filière halieutique et navale,
- **Promouvoir** les bonnes pratiques, réalisations et projets exemplaires de ce domaine,
- **Conduire ou participer** à des actions de communication,
- **Se doter** d'outils en vue de l'information des élus nationaux et européens pour participer à l'instruction de l'élaboration des politiques communes de la pêche,
- **De se donner** la capacité à agir dans tous les domaines liés directement ou indirectement à la pêche, que ce soit par des initiatives nationales ou internationales,
- **Appuyer** toute initiative visant à développer durablement la filière de la pêche,
- **Appuyer** toute démarche visant la protection et la préservation des écosystèmes marins.

M – Mme : _____

Fonction :

Tél. :

E-mail:

Date de naissance :

Adresse postale:

Code postal : Ville :

Adhère au nom de l'entreprise – organisme – ONG –collectivités – particuliers :

_____

A l'Association de promotion de la pêche durable et responsable dite « Blue Fish » pour l'année 20__ et joins à ce bulletin un chèque de :

- **Don :** **____€**

Fait à : Le : ____/____ /20____

Grâce à l'obtention d'un agrément fiscal dans le cadre de la loi sur le mécénat, BLUE FISH a la possibilité de faire bénéficier ses donateurs d'une réduction d'impôt dans le cadre des articles 200 et 238 bis du CGI (N° SIRET : 794 256 263 00011) *

BLUE FISH
Association de promotion de la pêche durable et responsable
1 rue Fulvy 56100 Lorient
contact@bluefish.fr

Bulletin de soutien

***Avantages fiscaux :**

En faisant un don à l'ONG Blue Fish, vous bénéficiez des avantages suivants :

► Impôt sur le revenu : 66% de votre don est déductible de votre IRPP, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

► Impôt sur les sociétés : 60% de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire HT. Pour les dons supérieurs à ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants.

Exemple : pour un don de 1 000 €
Coût après déduction fiscale pour IRPP (-66%) : 340 €
Coût après déduction fiscale pour l'impôt des sociétés (-60%) : 400 €

En tant que donateur, les raisons de soutenir l'Association Blue Fish sont multiples :

- Vous investissez dans la notoriété et la réputation de votre filière en France et en Europe par la promotion des bonnes pratiques,

- Vous mettez une part de votre réussite au service d'ambitions nobles et solidaires pour le Développement économique, social et environnemental de l'écosystème de la filière halieutique et des territoires qui en vivent,

-Vous contribuer à un ou plusieurs projets qui vous tiennent à cœur en vous associant au programme de travail,

- Vous renforcez la capacité d'action de Blue Fish,

- Vous bénéficiez d'une réduction fiscale avantageuse.

BLUE FISH
Association de promotion de la pêche durable et responsable
1 rue Fulvy 56100 Lorient
contact@bluefish.fr